



1. Entrées d'air 2. Soupapes d'extraction 3. Ventilateurs

La ventilation, ce gouffre énergétique...

A l'heure de la hausse des coûts de l'énergie comme de la transition énergétique, assurer l'efficacité de son système de ventilation, poumon de notre habitat, devient urgent. En effet, les systèmes de ventilation de nos logements, souvent mal entretenus, régulièrement surdimensionnés, génèrent des pertes énergétiques importantes, aussi bien en terme de consommation électrique, qu'en terme de chauffage par l'extraction continue de l'air chaud qu'ils induisent. Aussi malgré l'élévation des normes de rendement des chaudières, avec 29,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), le bâtiment et en particulier son chauffage, par l'intermédiaire de la ventilation, constitue encore aujourd'hui un poste de consommation énergétique majeur (source : Ville de Genève).

Par ailleurs, les systèmes de ventilation classiques gérés de façon centralisée, sont souvent mal adaptés aux besoins réels des occupants. Ils ne permettent pas de répondre aux besoins individuels de chaque logement, ni aux habitudes de leurs occupants. En effet, les programmes de ventilations sont identiques pour tous les logements du bâtiment et correspondent à une programmation horaire prédéfinie et non aux besoins réels de chacun. Outre les désagréments inévitables consécutifs à ce type de fonctionnement grossier : air trop sec ou au contraire excès d'humidité, moisissures, odeurs... , cette inadéquation de la ventilation engendre un important surcoût énergétique.

Programme de ventilation Eco 21 : Sus aux installations énergivores !

Aujourd'hui, une ventilation performante ne doit pas seulement bien fonctionner : elle se doit également d'être intelligente. Forts de ce constat, l'OCEN et SIG-Eco21 promeuvent une solution de ventilation permettant de pallier les défauts évoqués précédemment tout en répondant aux objectifs de sobriété énergétique recherchés : la ventilation hygroréglable.

En fonctionnant au plus près des besoins des occupants des bâtiments, celle-ci permet de réduire significativement la consommation électrique comme la dépense de chaleur, tout en améliorant la qualité de l'air dans les logements. En effet, les systèmes de ventilation hygroréglables, basés sur le taux d'humidité, permettent d'adapter les débits de ventilation en fonction des besoins réels dans chaque pièce. Des soupapes d'extraction hygroréglables viennent remplacer les soupapes standardisées. Leur mécanisme d'ouverture, assujéti au taux d'humidité de l'air ambiant, permet d'évacuer l'air du logement en fonction de la présence de ses occupants et de leurs activités (douche, cuisine, sommeil...). Ainsi, les débits d'air sont adaptés en continu et individuellement pour chaque logement.

ECONOMIES D'ENERGIE : ET SI VOUS ARRETEZ DE CHAUFFER DEHORS ?

Genève et son programme Eco 21 : économies d'énergie et air sain grâce à une ventilation intelligente.

Ce système de ventilation oeuvre de manière continue : le nouveau ventilateur fonctionne à pression constante 24h sur 24h mais les débits sont variables en fonction de l'ouverture des soupapes. En parallèle, le renouvellement de l'air est assuré par les entrées d'air (idéalement hygroréglables) placées dans les huisseries, primordiales pour leur capacité à fournir les débits d'air nécessaires. L'air neuf balaye ainsi tout le logement, extrayant de celui-ci les divers polluants (composés organiques volatils, poussières, formaldéhydes, odeurs, CO₂, humidité etc.) et assurant, par la même, la santé et le confort de ses occupants comme la préservation du bâti.

RENTABILITE D'UNE VENTILATION « HYGRO » (Source : SIG)

- **abaissement de l'IDC de 40 MJ/m² (-20% en moy.)**
- **diminution de la consommation électrique de 40% à 90 % selon l'ancien système de ventilation remplacé**
- **retour sur investissement < 7 ans en moyenne**

Ce fonctionnement ajusté permet d'économiser énergie et chaleur tout en garantissant un renouvellement d'air en phase avec les besoins réels. C'est pourquoi, la loi impose d'ici à 2030, le remplacement de tous les systèmes de ventilation courants par des systèmes dits « hygrométriques ».

Afin de soutenir les propriétaires dans leur démarche, des **incitations financières cumulables pouvant couvrir de 30% à 50% du coût de l'investissement** sont proposées **pour tous travaux réalisés en 2023** (primes SIG Eco 21, subventions cantonales).

Quand procéder au changement ?

Panne de ventilateur ? Besoin d'effectuer l'entretien des gaines de ventilation ou de rénover les ouvrants de votre bien immobilier ? Ce sont de bonnes opportunités pour mettre en place une ventilation hygroréglable. Mais il n'est pas nécessaire de les attendre : l'installation de ventilation est relativement indépendante du reste de la technique du bâtiment et la mise en place de telles modifications est possible à tout moment dans la vie d'un bâtiment équipé d'une ventilation mécanique. Elle comprend le nettoyage du réseau, le remplacement de l'ancien ventilateur par un ventilateur à pression constante, celui des soupapes par des soupapes hygroréglables et la mise en place, si besoin, de réglettes d'arrivée d'air. Confiez-nous votre projet : en tant que spécialistes de l'entretien des réseaux de ventilation, nous élaborons pour vous une solution adaptée et effectuons les démarches nécessaires auprès de l'OCEN-SIG. Dès validation du projet, un courriel de confirmation vous parviendra contenant le détail des primes financières, les économies d'énergie et le ROI (retour sur investissement) de la solution proposée.

Décidés à économiser de l'énergie ? Contactez-nous !

